

DEPARTEMENT
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DES ANDELYS

MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY

CANTON DE VERNON

TEL : 02.32.52.12.94 TELECOPIE : 02.32.52.17.77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

LE : 07/06/2021

Séance du Vendredi 11 Juin 2021

DATE D'AFFICHAGE

LE : 14/06/2021

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENT : 9

VOTES : 9 pour

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, le vendredi 11 juin à 19h30, le conseil Municipal légalement convoqué par le Maire le 7 juin 2021, s'est réuni en session exceptionnelle à la mairie sous la présidence de Madame Hélène MARTINEZ, Maire.

ABSENT(S) : 6

POUVOIR : 0

PRESENTS : Serge BEGUIN, Katia DRAGEE, Isabelle PANCHOUT, Alexandre PARIS, Jonathan PETIT, Rémy PONT, Jean-Yves SCHROEYERS, Bénédicte VALLET.

ABSENTS EXCUSES : Reynald AIGNEL, Claire ESPASA, Yann GRUMBACH, Tom KUBLER, Lydia KONYA, Christian MAZURE.

Secrétaire de séance : Katia DRAGEE

Délibération : contrat d'engagement de plus de 6 mois – Accroissement temporaire d'activité sur poste non permanent (adjoint technique territorial)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 1° ;

Vu le budget communal ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter temporairement un personnel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié à un surcroît de travail consécutif notamment à l'absence prolongée d'un agent titulaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide le recrutement d'un agent contractuel en référence au grade d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de plus de 6 mois (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) allant du 14 juin 2021 au 31 décembre 2021 inclus.

Cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C

Cet agent assurera des fonctions d'agent d'entretien des espaces verts, de la voirie, petits travaux d'entretien des bâtiments communaux et entretien du matériel à temps complet.

Il devra justifier d'un permis de conduire B.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la base de l'indice brut 354, indice majoré 332 correspondant au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique territorial.

- s'engage à inscrire les crédits correspondants au budget si nécessaire
- autorise le Conseil Municipal à signer tout document relatif à ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212705404-20210611-D2021-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2021

Pour extrait conforme au registre.

Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 11 juin 2021.
Le Maire, Hélène MARTINEZ.

